



**ECOLE DE DANSES HIP-HOP
EVENEMENTS
STAGE DE DANSES
SHOWS - ANIMATIONS**

PHOTO

Cadre réservé BREAK'IN SCHOOL

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité | <input type="checkbox"/> Règlement Intérieur signé | <input type="checkbox"/> Dossier complet |
| <input type="checkbox"/> Droit à l'image | <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile | |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | |

MERCI DE COMPLETER CE DOCUMENT EN LETTRES MAJUSCULES

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Âge : Adresse :
Code postal : Ville :

Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Qualité	Téléphone	Mail
.....
.....
Profession des parents	Père	Mère	
Profession de l'adhérent		

Créneaux de cours

MARDI

- Cours de Hip Hop 19h - 20h15 (Tous niveaux)
 Cours d'Afro 20h15 - 21h30 (Tous niveaux)

MERCREDI

- Cours de Breakdance 18h45 - 19h45 (Enfants 6 - 12 ans)
 Cours de Breakdance 19h45 - 21h15 (Ados - Adultes)

JEUDI

- Cours de Renforcement Musculaire 19h - 20h15 (Tous niveaux)

SAMEDI

- Cours de Breakdance 10h - 10h45 (Baby 4 - 5 ans)
 Cours de Breakdance 11h - 12h (Enfants 6 - 12 ans)
 Cours de Breakdance 12h - 13h (Ados)
 Cours de Breakdance 13h - 14h30 (Ados / Adultes Intermédiaires et Initiés)

Créneau d'entraînement libre

Entraînement libre tous les Lundi 19h - 21h (Ados / Adultes)

Mise à disposition de la salle pour s'entraîner librement ce créneau n'est pas un cours de danse

FORMULES

FORMULES COLUMERIN		FORMULES EXTERIEUR	
<input type="checkbox"/> 1 COURS / 230€ l'année	<input type="checkbox"/> 2 COURS / 330€ l'année	<input type="checkbox"/> 1 COURS / 340€ l'année	<input type="checkbox"/> 2 COURS / 440€ l'année
1 paiement : 230€ 2 paiements : 115€ 3 paiements : 76,66€	1 paiement : 330€ 2 paiements : 165€ 3 paiements : 110€	1 paiement : 340€ 2 paiements : 170€ 3 paiements : 113€	1 paiement : 440€ 2 paiements : 220€ 3 paiements : 146,66€
Compris dans la formule : 1 ou 2 cours de danse au choix + 2 t-shirts Break'in School + 1 stage de danse de fin d'année offert + l'accès à l'entraînement libre à l'année pour les ados et adultes.			

Tarif familial : -10 % sur le prix global des formules de cours à partir de 2 personnes de la même famille .

FORMULES BABYBREAK (4 - 5 ANS)

FORMULE COLUMERIN	FORMULE EXTERIEUR
<input type="checkbox"/> 1 COURS / 190€ l'année	<input type="checkbox"/> 1 COURS / 290€ l'année
1 paiement : 190€ 2 paiements : 95€ 3 paiements : 63,33€	1 paiement : 290€ 2 paiements : 145€ 3 paiements : 96,66€
Compris dans la formule : 1 cours de danse au choix + 2 t-shirts Break'in School	

MODES DE REGLEMENTS

Paiement(s) par chèque	Montant(s) à régler	Date(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 paiement	-	- 01/10/2020	-
2 paiements	-	- 01/10/2020 - 01/01/2021	-
3 paiements	-	- 01/10/2020 - 01/01/2021 - 01/04/2021	-

PAR ESPECES OU CB

Un seul règlement possible

Paiement	Espèces	CB
1 paiement	-	-

Ticket sport d'une valeur de

Chèques ANCV d'une valeur de

> Tout paiement a valeur d'engagement et ne pourra être remboursé quel qu'en soit la raison .

TAILLE DE T-SHIRTS

Entourer la taille de t-shirt souhaitée

4/5 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
---------	-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----	-----

CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES

Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- > 2 photos d'identité
- > 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- > 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)
- > Le règlement intérieur signé
- > L'autorisation au droit à l'image signé
- > Le(s) paiement(s) pour l'année complète
- > Pour les Columérins : justificatif de domicile

SIGNATURE

Fait à, le / /

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

.....

En attendant.. Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@breakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Personne figurante à l'image:

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques. Dans le contexte suivant :

INSCRIPTION D'ADHESION ANUELLE A L'ASSOCIATION BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, ...) ou dématérialisé via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image. Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus). Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à, le / / 20

Signature de la personne figurante à l'image

Signature du représentant légal
(si personne figurante mineure)

REGLEMENT INTERIEUR

A LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Article 1- Règlement intérieur : Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement : Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus. Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres. L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue. Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur : En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques. La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux : Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages : Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

REGLEMENT INTERIEUR

A CONSERVER

Article 1- Règlement intérieur : Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement : Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus. Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres. L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue. Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur : En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques. La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

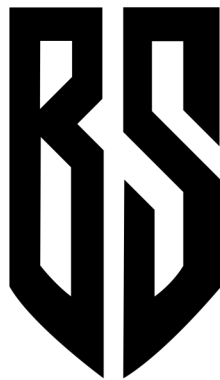
Article 7- Respect des lieux : Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages : Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :



BREAKIN SCHOOL

WWW.BREAKINSCHOOL.COM



BREAKIN SCHOOL

COURS DE DANSES HIP HOP SUR COLOMIERS ET LAUNAGUET

SIEGE SOCIAL : 29 CHEMIN DE LA NASQUE - 31770 COLOMIERS

TEL : 09 73 57 24 58 - MOBILE : 0768827073 - MAIL : BREAKINSCHOOLPROD@GMAIL.COM

SIRET 534 137 476 00030 - APE 9499Z